



Litige avec assureur habitation

Par **Manou37**, le **04/02/2016** à **19:14**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais avoir un conseil. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mon problème, en effet, j'aimerais savoir si dans le cas cité ci-dessous, mon assureur est en droit de me demander un règlement :rnrn- a fille a loué un logement étudiant de octobre 2014 à fin mai 2015. rn- elle a souscrit une assurance habitation (même assureur que moi)rn- elle a oublié (moi de même) de résilier son assurance lorsqu'elle a quitté le logement et qu'elle est revenue à mon domicilern- nous avons reçu un courrier de rappel en recommandé avec AR en octobre.rn- j'ai appelé mon assureur local, mon interlocuteur m'a demandé de faire un courrier avec preuve de la résiliation du contrat de location et une demande de résiliation du contrat d'assurance (je ne l'ai pas envoyé en R avec AR malheureusement). j'ai envoyé un courrier avec le duplicata du contrat de location de date à date (octobre à fin juin 2015) je n'ai trouvé aucun autre document (perdu pendant le déménagement sans doute)rn- j'ai reçu en décembre un courrier stipulant que je ne précise pas le sort réserver au contrat habitation etudiant. Il demandait de nouveau de préciser (dans un cadre qui accompagnait cette même lettre) si elle souhaitait la résiliation. Plutôt agacée par cette demande, j'ai appelé l'agence locale et mon interlocuteur m'a précisé d'une part qu'ils avaient bien reçu ce courrier et d'autre part que je ne devais pas tenir compte de ce courrier... il devait envoyer un message au siège social. rn- je reçois récemment un courrier notifiant qu'ils ont reçu ma réponse au courrier mais que le contrat est résilié par leurs soins pour non paiement de la cotisation et que dans ce cas là, nous sommes redevables de la cotisation. rnrnIl y a vraiment un manque de sérieux et surtout un manque de communication entre l'agence locale et le siège social, je crois même que mon courrier a été égaré puisque mon dernier interlocuteur était incapable de mentionner mon courrier envoyé suite au R avec AR reçu de leur part. Le montant est une somme importante pour moi. Dois-je leur rendre une visite afin de m'expliquer avec eux ? mon agence local me demande de faire un courrier au siège social, que faire ? je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **morobar**, le **05/02/2016** à **07:47**

Bonjour,
C'est le propre des grandes maisons à succursales multiples que de constater ce genre de confusion.
Mais vous remarquerez que:
* l'assureur correspond par lettre recommandée
* vous répondez à coup de lettre simple, téléphone, de visite...
L'un prouve et l'autre non.
Sauf si cet assureur accepte de prendre en considération vos propos, vous n'avez jamais résilié cette assurance, et c'est la compagnie qui y a procédé pour défaut de paiement, après une dernière mise en demeure de procéder au règlement.
Et vous êtes donc bien redevable de la prime demandée.

Par **Manou37**, le **05/02/2016** à **16:55**

Bonjour. Je vous remercie pour la réponse. Peut-être pourrais-je négocier ce règlement en dernier recours puisque je comptais prendre chez eux assurances voiture et mutuelle. Enfin , j'hésite un peu vu le sérieux. J'irai leur rendre une visite la semaine prochaine.